

Conseil d'administration du 20 janvier 2022, 14h

Notes des élu.es PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

29 présents (en salle ou à distance) et 4 procurations, soit 33 votants

Informations de la présidence

Epreuves de substitution

Christine Neau-Leduc (Présidente) commence à évoquer la mise en place des épreuves de substitution pour les étudiants malades de la Covid 19 qui n'ont pas pu composer à la session normale d'examen en janvier.

Julien Benini (Directeur général des services) annonce que les convocations seront envoyées au plus tard le 31 janvier.

PIA Excellence :

Christine Neau-Leduc : Nous sommes en négociation avec l'ANR pour aboutir à la convention. Un travail est en cours suite à la réduction du budget, notamment en rééchelonnant les actions. Ceci devra être validé par l'ANR, ensuite un calendrier d'information de la communauté sera mis en place. Tout ceci est long, mais ce calendrier est indépendant de notre volonté.

Chaires juniors

Christine Neau-Leduc : La semaine prochaine (mardi 25 janvier) a lieu un CAC restreint qui abordera la question des chaires juniors. Il y a 90 chaires juniors dans les universités et 18 dans les organismes. Le CAC devra prendre une décision sur ces chaires juniors. Ceci pourrait concerner des profils pluridisciplinaires qui ne peuvent être pourvus par les comités de sélection basés sur les sections du CNU.

CNU

Christine Neau-Leduc : En juin nous avons organisé une réunion des titulaires de Paris 1 élus dans des sections du CNU, pour manifester notre soutien au CNU. Depuis de nouvelles annonces ont été faites par le ministère, il nous paraît donc utile de convoquer à nouveau une réunion.

Programme d'investissement : 500 000 €

Christine Neau-Leduc : Lors du vote du budget 2022 par le CA a été mise en place une enveloppe de 500 000 euros pour des projets structurants pour l'établissement. Il faut en organiser la genèse et la sélection par le conseil d'administration.

Christine Neau-Leduc donne lecture du texte de présentation de l'appel à projet et explicite le calendrier. Les projets seront présentés par le CA, la CR, la CFVU. Le CA effectue le choix final des projets financés.

Paul Rateau (élu PULS) : Le calendrier est très serré, puisque les projets seront soumis au CA le 17 mars. C'est très court pour élaborer des projets. Le CA est aussi invité à en proposer, ce qui est ennuyeux car il devient à la fois juge et parti. Quel rôle peuvent jouer les composantes voire les laboratoires dans l'élaboration de ces projets ? Peuvent-ils y être associés ?

Christine Neau-Leduc : C'est ce qui justifie la souplesse donnée à la CR et à la CFVU pour organiser les commissions. Pour le côté « juge et parti », il y aura quand même la remontée des conseils, et nous pouvons supposer que nous saurons faire la part des choses pour choisir les meilleurs projets et ne pas pousser ceux du CA.

Jean-Marie Le Gall (vice-président CA) : Nous (avec Soraya Messai-Bahri) voudrions constituer un groupe de travail au sein du CA dédié à l'élaboration de ces projets : qui serait désireux d'y participer ?

Plusieurs personnes manifestent leur intérêt : Ariane Dupont-Kieffer, Valérie Chénieux, Nicolas Canry, Florence Deprest notamment.

Florence Deprest (VP) souligne qu'il faudrait inviter la VP étudiante.

Christine Neau-Leduc signale que ceux qui le souhaiteraient peuvent encore se déclarer.

Marchés publics

Julien Benini : Il était prévu une information du CA pour les engagements de 0,5 M à 2 M d'€ (marchés publics) ; un document a été remis au CA qui récapitule ces dépenses.

Locaux et... quelques petites choses non dénuées d'intérêt qui se sont glissées dans cette discussion

Paul Rateau demande que le point soit fait sur la situation des locaux. Il signale par ailleurs les deux motions (l'une émanant des élus PULS, l'autre du syndicat étudiant Solidaires FSE et indépendants) qui ont été proposées au CA. Il s'étonne que dans la liste de diffusion se trouve la société Codexa qui s'occupe de la rédaction des procès-verbaux. Il faudrait veiller à la retirer de cette liste.

Christine Neau-Leduc : En effet, il faut enlever cette adresse. Pour l'immobilier, il y a peu de changement depuis la rentrée. À la rentrée prochaine, il risque d'y avoir un impact de la démolition des salles 640 sur les salles voisines (bruit, travaux, etc.), mais on ne sait pas quel sera le nombre de salles concernées (notamment l'amphi Lefebvre et l'amphi de gestion). Ces travaux vont commencer cet été et risquent de se poursuivre jusqu'en janvier-février. La récupération temporaire de salles à Censier est toujours en négociation.

Nicolas Canry (VP) : Pour Censier, il n'y a rien de nouveau. L'amphi de gestion de la Sorbonne sera fermé du fait du chantier, et l'amphi Lefebvre sera peut-être concerné par le bruit, de même que les salles des étages supérieurs. La salle Duroselle va être fermée et sera dotée d'ouvertures.

Florence Deprest invite ses collègues du LaMOP (Laboratoire de Médiévisique occidentale de Paris) à investir les locaux du laboratoire à Condorcet pendant les travaux.

Christine Neau-Leduc : Les salles Bloch et Cavaillès devraient être livrées mi ou fin février (il y a des retards de livraison). Une salle nous a été attribuée définitivement au troisième étage, nous en disposerons cet été. Au rez-de-chaussée et au second étage de l'école des Chartes, des salles ont été demandées, nous sommes en attente de l'arbitrage du rectorat (Sorbonne Université voulait y installer sa présidence).

François Foronda (élu de la majorité présidentielle) : L'arbitrage dépend-il du seul rectorat sans aucune possibilité de recours ?

Christine Neau-Leduc : Oui car il est affectataire, bien que les locaux appartiennent à la ville de Paris.

Alain Jardel (CGT FERC Sup - Snasub-FSU) s'exprime à propos des listes de diffusion. M. Bertone n'est pas là car il n'a pas reçu de convocation. Pouvons-nous avoir un retour sur le discours du président de la République à la conférence des présidents d'université (CPU) ?

Christine Neau-Leduc donne son sentiment de ce discours : peu de choses nouvelles par rapport à ce qu'on entend dans l'ESR depuis plusieurs années ; c'était dans le droit fil. Le point saillant concerne le rôle des organismes de recherche ; un autre aspect a porté sur la professionnalisation. C'est un sujet sur lequel je suis dans un entre-deux puisque nous avons tous à cœur que nos étudiants trouvent un emploi. Ce qui m'a ennuyée est que j'ai eu l'impression qu'il pensait qu'on ne s'en occupait pas.

[Exonération de droits d'inscription à la bibliothèque de la Sorbonne](#)

Laurence Bobis (directrice de la bibliothèque de la Sorbonne) revient sur la demande d'exonération de droits d'inscription (évoquée lors du dernier CA) qui concerne les élèves de l'école des Chartes et de l'ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques), et s'ajoute à celle qui est accordée aux professionnels de la documentation. Elle date de 2017 et est très classique.

François Foronda : La question est de savoir s'il y a réciprocité.

Laurence Bobis : Non, il n'y a pas réciprocité. La bibliothèque de l'école des Chartes est ouverte à tout public ayant besoin d'accéder à ses collections. Pour nos exonérations, cela représente une soixantaine de personnes par an. Établir une convention serait très lourd pour peu de personnes concernées.

[Nous passons à l'ordre du jour]

[Approbation des procès-verbaux](#)

Alain Jardel, Paul Rateau et Valérie Chénieux signalent un certain nombre d'erreurs (prise de parole mal attribuée ; formulations à reprendre ; contresens ; suppression de la référence faite à Caton l'Ancien par Paul Rateau le 21 novembre)

Alain Jardel souligne qu'il est difficile de revenir sur des réunions d'il y a six mois.

Christine Neau-Leduc demande que les demandes de corrections soient envoyées par mail la veille de la réunion du CA.

Votes (après les modifications demandées en séance) : unanimité pour chaque procès-verbal (8 juillet, 3 septembre, 21 octobre, 4 novembre ; 25 novembre ; 9 décembre)

Contrats LRU

Soraya Messai-Bahri (VP RH) : Les contrats dits LRU concernent le recrutement d'agents contractuels (article L 954-3 de la LRU). Le cadre légal et réglementaire est assez succinct et donne la possibilité d'avoir recours à titre exceptionnel au recrutement d'agents contractuels. Deux catégories d'emplois sont concernées : des fonctions techniques ou administratives de catégorie A uniquement, ou des fonctions d'enseignement et/ou de recherche, en CDD ou CDI. La procédure de recrutement s'inspire sans l'appliquer totalement de la procédure de recrutement des MCF ou PR. En 2019 le CA avait voté une note de cadrage pour limiter le recours à ce type de recrutement aux doctorants de Paris 1 sous réserve que leur thèse ne bénéficie d'aucun type de financement, avec 36 à 64 h d'enseignement maximum. Nous nous sommes rendu compte que certains modes de recrutement posaient parfois problème et ne rentraient pas dans ce cadre précédemment fixé par l'établissement. Un bilan a été fait : 50 agents ont été recrutés dont 8 ayant des fonctions administratives ou techniques et 42 avec mission d'enseignement et/ou de recherche. Sur ces 42, on compte 2 agents contractuels ayant mission s'enseignement et de recherche, 26 post-doctorants, aucun doctorant, 14 chercheurs. Cela ne correspond pas au cadrage de 2019. Au vu de ce constat, nous avons réfléchi à un nouveau cadre de référence qui prévoit la possibilité de recruter dans trois types de situation ; il reprend en partie ce qui a été voté en 2019 et renvoie aux pratiques pour le reste.

Les trois situations possibles sont les suivantes :

- 1) Recrutement d'un agent contractuel pour occuper des fonctions techniques ou administratives correspondant à des emplois de catégorie A dans le cadre de projets financés par conventions (contrats de recherche, EUR, ERC, LABEX, etc.) et en l'absence de supports d'emploi existants, sans préjudice du cadrage à venir pour les nouvelles voies contractuelles de recrutement récemment mises en place par la loi (contrat de projet, contrat de mission scientifique, etc.).
- 2) Recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'une mission d'enseignement, de recherche ou d'enseignement et de recherche sur ressources propres (contrats de recherche, EUR, ERC, LABEX, etc.). Cette situation recouvre tous les cas dans lesquels l'établissement a eu recours jusqu'ici à ce type de contrat s'agissant de missions d'enseignement et ou de recherche.
- 3) Recrutement d'un agent contractuel en vue de dispenser des travaux dirigés. Dans ce cas, sont concernés : les doctorants, inscrits en thèse à Paris 1 et dont les travaux de thèse ne bénéficient d'aucun type de financement (cf. cadrage voté en 2019) ; de manière exceptionnelle (pour répondre aux difficultés de recrutement de chargés d'enseignement vacataires dans certaines disciplines), des étudiants inscrits en deuxième année de master ou de diplôme de niveau équivalent en vue de dispenser des travaux dirigés aux étudiants de premier cycle.

Les contrats seront calqués sur ce qui est pratiqué pour les BIATSS et les titulaires pour des missions comparables.

Alain Jardel : Pour ce qui est des agents contractuels ou vacataires, les contrats existent déjà. Quel type de contrat pour les étudiants de second cycle ?

Soraya Messai-Bahri : Cette question n'est pas complètement résolue. Le terme légal est « agent contractuel ». Pourra-t-on parler de chargé d'enseignement contractuel ? La question est encore en suspens.

Valérie Chénieux (CGT FERC Sup - Snasub-FSU) : Il s'agit d'une nouvelle note de cadrage qui devrait passer devant le comité technique, puis devant le CAC avant de passer au CA.

Soraya Messai-Bahri : L'article L954-3 est d'application directe sans nécessiter de texte d'application (il n'y a pas de décret d'application pour ce texte). Le ministère indique qu'il a vocation à s'appliquer directement. Nous pouvons définir une procédure ou un cadre adapté à l'établissement. De plus, les textes qui régissent le comité technique listent un certain nombre de compétences dont ce cadrage ne fait pas nécessairement partie.

Sabine Barles (élue PULS) : Le nouveau cadre part du constat que le précédent n'a pas été respecté. Il s'adapte finalement aux pratiques, et semble ouvrir la possibilité d'augmenter le nombre de ces contrats de façon importante. Par ailleurs quelles seront les modalités précises en termes de charge d'enseignement par exemple ?

Soraya Messai-Bahri : L'idée est d'apporter des réponses aux besoins de l'établissement et de donner la possibilité de recruter des agents pour mener des missions ponctuelles et limitées dans le temps. Loin de nous l'idée d'ouvrir largement cette voie de recrutement qui ne peut qu'être exceptionnelle. Sur les modalités plus précises, il s'agit de calquer les obligations de service sur celle d'un enseignant chercheur, soit 192 h ETD, et pour la rémunération, si nous ne pouvons appliquer un INM (indice nouveau majoré), nous nous inspirerons de cette grille, avec prise en compte de l'expérience. Ce que l'on veut éviter, c'est de recruter des agents contractuels pour répondre massivement à notre manque de titulaires en faisant des contrats à 400, 500 heures.

Sabine Barles : Dans le texte, la formulation est vague, ne devrait-elle pas être plus précise et donner le nombre d'heures maximal ? Par ailleurs, qui décide du salaire *in fine* ?

Christine Neau-Leduc : « Par référence » signifie bien par référence, donc que la charge sera calquée sur celle des enseignants ou des enseignants chercheurs le cas échéant.

Soraya Messai-Bahri : C'est la présidence qui décide du salaire en prenant appui sur la grille des maîtres de conférences.

Paul Rateau : Y a-t-il un « vivier » suffisant de doctorants non financés ? Et pour le cas 3, est-ce que le risque n'est pas d'amplifier la désertion des titulaires en premier cycle ?

Nicolas Canry : En économie nous avons de réels problèmes à recruter des chargés de TD. Nous recrutons à la dernière minute des personnes pour lesquelles nous savons très bien que cela va mal se passer. À côté de ça, j'ai un collègue d'une autre université qui recrute des étudiants de Master dont certains viennent de chez nous et qui font ça très bien.

Paul Rateau : Ce ne sont pas étudiants, aussi bons soient-ils, qu'il faut mettre devant les étudiants, mais des professionnels, en particulier en première année.

Nicolas Canry : Enseigner c'est un métier, je suis d'accord. Souvent les étudiants qui cherchent ce type d'emploi souhaitent aller vers la thèse et l'enseignement.

Valérie Chénieux : Dans le bilan sont mentionnés deux enseignants-chercheurs : quelle a été leur charge d'enseignement ? Dans la note de cadrage de 2019, l'obligation de service est de 36 à 64 heures. Dans la nouvelle note il est fait mention de 96 heures, donc on augmente.

Soraya Messai-Bahri : Dans le cadre de l'EUR Écrit+, un collègue équivalent PRAG a été recruté avec une charge de 384 heures. L'autre je ne l'ai plus en tête, mais sa charge était alignée sur celle d'un titulaire. Cela correspond au cas 2. Pour le cas 3, le volume horaire a été aligné sur un service de demi-ATER, qui est aussi le plafond des chargés d'enseignements vacataires. Cela permet d'avoir une règle simple et commune. La fourchette de 2019 ne fonctionnait pas.

Ariane Dupont-Kieffer (élue de la majorité) : Qu'entend Paul Rateau par professionnel ? Professionnel de l'enseignement ou du monde économique ? La situation n'est pas idéale, mais il n'y a pas d'autre solution : il manque des enseignants devant des étudiants et nos étudiants de M2 sont capables d'enseigner les mathématiques, les statistiques et Smith.

Paul Rateau : Je pensais à des enseignants, formés comme tels. On s'habitue à mettre devant les étudiants de premier cycle des enseignants qui n'en sont pas véritablement, et à « réserver » les enseignants titulaires aux Masters.

Ariane Dupont-Kieffer : On a aussi recours à des vacataires professionnels qui n'ont pas de formation pédagogique. Par ailleurs, les doctorants utilisent rarement leur 96 h, mais choisissent plutôt 36 ou 64 h, et il y a des professeurs qui enseignent en TD. Beaucoup font des heures supplémentaires. On ne peut pas aller plus loin.

Antoine Tedesco (Solidaires FSE et indépendants.e.s) rejoint l'avis de Paul Rateau. Sait-on pourquoi l'économie est aussi concernée par ces problèmes de recrutement ? Prendre des étudiants en M2 ne va-t-il pas créer des problèmes nouveaux, comme une dégradation des cours ? Le paiement très en retard n'est-il pas une raison de la difficulté à recruter ? Cela renvoie aux problèmes du DDL, on ne règle pas vraiment les problèmes, on trouve des solutions qui engendrent de nouveaux.

Christine Neau-Leduc : Il faut rappeler que pour les langues, l'obligation nationale est d'un semestre pour toute la licence, alors que Paris 1 a inscrit les langues dans chaque semestre. L'offre de langues est aussi très variée à Paris 1. Pour le reste, nous sommes d'accord sur la pénurie de titulaires.

Carine Souveyet : Je suis en informatique et mathématiques avec les mêmes problèmes qu'en économie, avec moins d'étudiants. Le problème est lié au statut (être employé ou doctorant). Quand on prend un employé, il peut y avoir un problème avec les contraintes d'emploi du temps (on n'a pas forcément des TD en fin de journée à lui donner). Il y a aussi une concurrence très forte avec des écoles qui payent trois fois plus cher.

Nicolas Canry : On en est là car avant le système LMD, les étudiants de M2 étaient des étudiants de troisième cycle. Avec le LMD, ils sont passés en deuxième cycle et n'ont donc plus la possibilité d'enseigner. Avec le cadrage, on revient à un état tel qu'il était avant le LMD.

Ariane Dupont-Kieffer : Le manque de main d'œuvre est aussi lié au fait qu'on s'entretient avec les candidats, et que l'on ne retient pas tout le monde. Le département d'économie emploie une personne à temps plein pour suivre les dossiers de chargés de TD, et donc les payer en temps et heure. Certains doctorants ne donnent pas de cours à Paris 1 et vont ailleurs où le salaire est meilleur. À ceci s'ajoute l'effet du LMD.

Béatrice Lecouturier (Conseillère régionale d'Ile-de-France) : Je rejoins assez les intervenants pour dire qu'un étudiant de M2 motivé, suivi et encadré est fondé à enseigner, même si ce n'est pas la solution idéale. Le pire est la politique de la chaise vide.

Marion Laval-Jantet : Dans le domaine de l'art, beaucoup de gens travaillent en ayant des droits d'auteurs (écrivains, journalistes, artistes). De très nombreux sont des docteurs que l'on essaye d'embaucher comme vacataires, mais qui ne rentrent pas dans le cadre. Ils sont volontaires, pour l'honneur en particulier. Mais administrativement, on n'arrive pas à les embaucher.

Alain Jardel : Dans le décompte des recrutés, qui est compris ?

Soraya Messai-Bahri : Sont prises en compte les personnes qui ont été recrutées ces dernières années, même avant le cadrage de 2018 (il y en a un).

Alain Jardel rappelle la position de la CGT qui est favorable aux recrutements sur les postes pérennes. Aujourd'hui ce que l'on pérennise, c'est la précarité.

Paul Rateau réagit aux propos de Béatrice Lecouturier. Il rappelle la situation déplorable dans laquelle se trouvent les universités réduites à gérer la pénurie. Nous n'en serions pas là si nous pouvions accueillir dignement les étudiants. Or ce qui n'est pas le cas. Mettre des étudiants devant d'autres étudiants n'est pas une solution satisfaisante. L'enseignement ce n'est pas du tutorat. Il ne faut pas déconsidérer les diplômes et le statut d'enseignant, qui est un métier. Il ne suffit pas de connaître l'anglais ou les mathématiques pour les enseigner. Le problème fondamental est le manque cruel de moyens, depuis plusieurs années, qui nous oblige à ce type d'acrobatie. Les étudiants méritent mieux que ça.

Christine Neau-Leduc. Nous avons des échanges avec les institutions au sujet de nos besoins.

Vote : 8 abstentions - 1 contre - 24 pour

Calendrier universitaire 2022-2023

Jérôme Glachant (VPCFVU) : Deux propositions ont été faites avec peu de différences. Dans les deux cas, les vacances de printemps commencent le 23 avril avec reprise le 2 mai. Dans le premier calendrier, les examens commencent le 2 mai et s'arrêtent le mercredi soir de l'Ascension, dans le second, les examens débutent le 4 mai, mais le vendredi et le samedi de l'Ascension sont pris pour les examens. Cela décale aussi la suite. À la CFVU, c'est la seconde proposition qui l'a emporté.

Vote : 1 abstentions, 0 contre, 32 pour la seconde proposition

Propositions de la commission d'exonération

Alain Jardel se dit surpris par le peu de demandes et s'interroge sur les raisons des refus.

Jean-Marie Le Gall (VP CA) rappelle qu'il y a quatre commissions par an.

Soraya Messai-Bahri : Les refus concernent surtout les inscriptions en DU ou les préparations, qui ne sont pas éligibles, ou des dossiers incomplets.

Esteban Bougeard (VP étudiant) : Ce peut être aussi des demandes pour des frais pédagogiques (à l'IED il y a 400 euros de frais pédagogiques en plus des frais d'inscription), non éligibles, ou, parfois, des étudiants en très bonne situation financière.

Valérie Chénieux : Pourrait-on avoir un bilan en fin d'année sur le nombre d'exonérations par niveau d'enseignement ? Pourquoi autant de demande des doctorants ?

Esteban Bougeard : Suite à la quatrième réunion de la commission (la prochaine), un bilan sera établi. Pour les doctorants, ce n'est pas nouveau. Les frais d'inscription sont plus élevés, ce sont des étudiants qui sont mieux informés car présents depuis plus longtemps et qui ont eu connaissance de l'existence de cette commission.

Antoine Tedesco : Le montant total de l'exonération augmente-t-il ?

Esteban Bougeard : Ce sera dans le bilan.

Christine Neau-Leduc : Les exonérations ne sont pas plafonnées en termes de montant et le ministère autorise jusqu'à 10 % d'exonération en nombre d'étudiants.

Vote : unanimité

Transformation du parcours de M2 LMD (Logistique, Marketing & Distribution)

Jérôme Glachant : Cette formation avait un régime d'alternance mais pas d'apprentissage, elle passe en apprentissage en liaison avec un CFA. Il n'y a pas de modification de la maquette. Le référentiel prend néanmoins en compte des heures qui n'étaient pas mentionnées auparavant car elles sont non rémunérées. Elles ont été introduites pour le cas où l'enseignant demanderait à être rémunéré : ce sera possible puisque c'est inscrit dans la maquette. La fiche financière montre qu'il y a équilibre de la formation, l'idée serait que l'on ait une révision de cette fiche et un bilan de l'utilisation des fonds tous les trois ans par exemple.

Paul Rateau se réjouit que des heures soient accordées pour la direction de mémoires, le tutorat, la participation aux jurys. Il faudrait que cette mesure soit généralisée à l'ensemble des formations, où les collègues accomplissent ces tâches gratuitement.

Jérôme Glachant : Cette fiche résulte de ce qui a été voté par le conseil d'administration pour les formations en alternance.

Alain Jardel pose une question similaire sur ces rétributions. Il trouve que les coûts mentionnés sont très importants : 6 800 euros pour une cérémonie de remise des diplômes, la participation à des salons etc. Est-ce spécifique à ce Master ?

Jérôme Glachant signale que le CFA reverse à notre université 7 600 euros par étudiant (mais reprend 650 €).

Julien Benini : Il ne s'agit pas vraiment d'un prix mais d'un niveau de prise en charge ou coût contrat. France Compétence établit des niveaux de prise en charge.

Christine Neau-Leduc : On a ce type de coût pour les formations en apprentissage. Pour les autres formations on ne serait pas loin de ces volumes en prenant en compte tous les coûts. Le rapport du conseil d'analyse économique sur le coût des formations étudie les financements publics par niveau d'étude. Il constate la faiblesse des sommes allouées par étudiant par rapport aux classes préparatoires, aux BTS. On peut aussi corrélérer le volume de financement au taux de réussite.

Jérôme Glachant : le regret que l'on peut formuler est que l'on a cette fiche ici séparée, on en aura d'autres, mais en l'état on ne peut pas comparer, il faudrait pouvoir le faire. Certaines dépenses relèvent du choix du porteur.

Alain Jardel. Que se passe-t-il s'il n'y a que 20 étudiants (sur 23 apprentis et 26 étudiants en tout attendus) ? Le master sera alors déficitaire.

Julien Benini : Oui. Il y a une clause de revoyure à trois ans pour cela.

Jérôme Glachant : L'argent est géré par les composantes qui ont leur rôle à jouer par rapport au contrôle des sommes mises en jeu.

Valérie Chénieux : Le tiers temps BIATSS correspond-il à un recrutement de contractuels ? Je remarque qu'en termes de ressources propres pour l'établissement, cela reste assez faible. Qu'en est-il par ailleurs des locaux ?

Christine Neau-Leduc : Cette formation existe déjà ; elle est déjà logée.

Jérôme Glachant : Un prélèvement de 20 % est fait sur les produits, ce qui peut financer les locaux. Il y a aussi la question plus générale de la manière dont on tarifie les locaux. Pour les BIATSS, nous estimons qu'un tiers temps est nécessaire pour ce type de formation. Ici c'est un contractuel.

Nicolas Canry : La question de l'impact en termes d'utilisation des locaux de l'ouverture de formations doit être prise en compte.

Sabine Barles revient sur la cérémonie de remise des diplômes à 6 800 €, le voyage à 18 000 €, soit 300 euros par étudiant et 800 euros par étudiant respectivement. L'université n'a-t-elle pas quelque chose à dire là-dessus ? Par ailleurs, la proposition de Paul Rateau n'a pas eu de réponse.

Christine Neau-Leduc : En ce qui concerne la remarque de Paul Rateau, c'est le référentiel des tâches qui est en cause et que l'on a choisi de reconsidérer.

Ariane Dupont-Kieffer : Pour la remise des diplômes, à laquelle les étudiants tiennent beaucoup, ce qui coûte cher, c'est la location des salles. Ce qui est souvent fait c'est que le master en apprentissage loue la salle pour toutes les autres formations, ce qui peut expliquer cette somme élevée.

Vote : 7 abstentions - 1 contre - 26 pour

Questions diverses

Motion relative au CNU proposée par les élus PULS

Le Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, réuni le 20 janvier 2022, s'oppose fermement au projet de suppression de la procédure nationale d'avancement de grade des enseignants-chercheurs, opérée par les sections du Conseil National des Universités (CNU). Une telle mesure conduirait à une attribution exclusivement locale des avancements de grade des enseignants-chercheurs. Elle mettrait fin à la possibilité qui leur est offerte d'un avancement par une instance nationale d'évaluation, garantissant impartialité et collégialité dans l'appréciation des différents aspects de leur carrière, ainsi qu'une répartition équilibrée, par discipline et par établissement, des promotions.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne demande à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de s'engager à maintenir l'équilibre entre la voie locale et la voie nationale dans la gestion des carrières académiques, en renonçant à ce projet de suppression.

Vote : 1 abst., 2 NPP, 28 oui

Motion relative à l'augmentation des frais d'inscription proposée par les élus étudiants Solidaires FSE et indépendants.e.s

Lors de la clôture par visioconférence du congrès de France Université, Le président de la République, Emmanuel Macron, a estimé que la France ne pourrait « pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont considérés comme boursiers ».

Cette phrase a largement été interprétée par la communauté universitaire comme la volonté de revenir sur la quasi gratuité des frais d'inscription pour les étudiantes et étudiants. Cette phrase en fin de quinquennat fait suite à 5 ans d'augmentation ciblée de frais d'inscription :

Augmentation pour les étudiantes et étudiants extra communautaire avec le plan Bienvenue en France

Augmentation dans les écoles d'ingénieurs, notamment le réseau INP et plus récemment INSA

En tant que première université européenne de science sociale nous ne savons que trop les effets délétères qu'engendre une augmentation des frais d'inscriptions dans les pays en ayant fait ce choix : explosion de la dette étudiante, rejet des plus précaires, mise en concurrence des universités sur la base du prix du diplôme.

L'Université française est un lieu où toute la jeunesse doit pouvoir obtenir le plus haut niveau de qualification et s'y émanciper. Ce système est une protection sociale donnée à chaque individu, un avantage économique dont se dote le pays et un pilier démocratique. Ainsi, si le Président considère qu'il y a encore trop d'étudiantes et d'étudiants précaire, nous le rejoignons. Mais ce n'est pas une hausse des frais d'inscription pour certaines et certains visant à financer des aides sociales pour d'autres qui semble être la meilleure solution.

Ainsi, si le ministère et le gouvernement affirment que pour l'instant, aucune hausse des frais d'inscription n'est prévue, l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne tient à réaffirmer son attachement à la gratuité de l'enseignement supérieur pour tous les étudiants et toutes les étudiantes.

Christine Neau-Leduc souhaite que cette motion ne soit pas mise au vote. Ici on spéculer sur l'avenir.

Antoine Tedesco propose au CA une nouvelle version de la motion. Il indique que la motion veut dénoncer une tendance à augmenter les frais d'inscription qui s'étend de plus en plus. Ce n'est pas de la spéculation.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, réuni le 20 janvier 2022, tient à affirmer par cette motion son opposition à toute augmentation future potentielle des frais d'inscription pour les étudiantes et étudiants, comme il est déjà opposé à la hausse des frais d'inscription opérée par le plan "Bienvenue en France" pour les étudiantes et étudiants étrangers extracommunautaire.

En tant que première université européenne de science sociale nous ne savons que trop les effets délétères qu'engendre une augmentation des frais d'inscriptions dans les pays en ayant fait ce choix : explosion de la dette étudiante, rejet des plus précaires, mise en concurrence des universités sur la base du prix du diplôme. L'Université française est un lieu où toute la jeunesse doit pouvoir obtenir le plus haut niveau de qualification et s'y émanciper. La quasi-gratuité

de l'enseignement supérieur est une protection sociale donnée à chaque individu, un avantage économique dont se dote le pays et un pilier démocratique.

Christine Neau-Leduc rappelle le contexte électoral et le fait que d'autres candidats à la présidence de la République proposent d'autres choses.

Paul Rateau : La fonction du CA n'est pas de réagir à l'actualité, en multipliant les motions, c'est vrai, mais il ne s'agit pas ici d'un candidat mais d'un président de la république en exercice, qui prend position. Le propos a été tenu publiquement et nous concerne directement.

Christine Neau-Leduc : Dans ce cas que fait-on du démenti de l'Élysée ?

Paul Rateau : Rappeler de manière solennelle notre attachement au principe de quasi gratuité de l'enseignement supérieur est important. C'est rappeler des « valeurs » – au risque de dire un gros mot – auxquelles nous sommes attachés, une prise de position forte. Ce n'est donc pas réagir de manière fébrile et à chaud.

Christine Neau-Leduc : Les valeurs, ce n'est pas un gros mot. Dans le cadre actuel de la campagne présidentielle, je trouve qu'il ne faut pas voter sur une pétition de principe. Je n'ai pas de leçon à recevoir sur les valeurs.

Ariane Anemoyannis (élue Le poing levé) partage l'avis de Paul Rateau. On ne peut pas minimiser les propos adressés par un président de la république aux présidents d'université. Le principe de gratuité de l'enseignement supérieur doit être réaffirmé. Le NPPV permet à ceux qui ne veulent pas voter de ne pas le faire.

Nicolas Canry : Les motions sont importantes quand il y a des enjeux politiques très précis. Je ne veux pas passer les semaines qui viennent à voter des motions. C'est la troisième motion défendue par Paul Rateau en deux séances de conseil, bien qu'il se dise opposé à leur démultiplication !

Béatrice Lecouturier indique qu'elle ne votera pas. Ne tombons pas dans l'émotion.

Ludovic Ayrault (VP Finances) : Il y a en fait deux questions, l'une de fond (le contenu) et l'une de forme qui porte sur la volonté ou non des membres du CA de se prononcer. Le NPPV revient à laisser la décision à ceux qui votent.

Vote sur le vote : 0 abstentions - 22 Non - 0 NPPV - 8 pour

La motion ne sera pas mise au vote.

[Campus com](#)

Sabine Barles indique qu'elle a découvert, comme ses collègues de l'UFR de Géographie qui ont reçu un message à ce sujet, l'existence d'une réflexion conduite sur la stratégie et l'image (et même la marque !) de Paris 1. Elle constate que c'est à une entreprise, Campus com, qu'a été confiée cette mission. La consultation du site de celle-ci, qui met en avant un principe de communication « émotionnelle », est édifiante¹ et l'on peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit à son choix.

¹ Voici le manifeste de l'agence :

Christine Neau-Leduc : Campus com a fait les modifications de logo pour l'université. Il nous a semblé nécessaire de réaliser une enquête d'identité, dans le périmètre parisien, mais aussi à l'international et dans le monde socio-économique. Il n'y a pas de caractère décisionnel, ce n'est qu'une enquête d'identité.

Paul Rateau : Il est important que les membres du CA soient informés de ce genre d'enquête. Le sérieux de cette agence privée n'est pas évident. Leur campagne de publicité (par affiche) pour l'école de commerce de Strasbourg (EM Strasbourg Business School) est tout simplement ridicule, de même pour l'université du Mans. N'avons-nous pas les ressources, au sein de Paris 1, pour mener à bien cette enquête d'image et de positionnement ?

Christine Neau-Leduc : Campus com travaille avec la très grande majorité des universités françaises. En ce qui concerne les ressources en interne, il n'y en a pas du côté de la direction de la communication. Avec le surcroît d'activité actuel, il serait difficile de réaliser ceci en interne.

Alain Jardel : Comment est-on choisi pour participer à cette réflexion ?

Christine Neau-Leduc : Nous avons un souci de représentativité ; il s'agit de solliciter tous les métiers, mais aussi nos partenaires.

Bibliothèque Cujas

Alain Jardel : Il y a une très grosse discussion entre une partie du personnel de la bibliothèque Cujas et Paris 1 au sujet des locaux.

Alain Jardel donne lecture d'une lettre adressée à la présidence. Concernant la remise en cause d'un projet de réattribution d'un local à la bibliothèque et la soustraction de certains locaux. Ce projet fait notamment naître des inquiétudes en termes de sécurité et de sûreté compte tenu des circulations qu'il va engendrer.

Nicolas Canry : Pour les risques de sécurité et sûreté, je fais confiance à la DPI en liaison étroite avec la DPSIE. Je ne vous cache pas que je vais avoir du mal à vous répondre point par point. Il me semble que des réponses pourront être apportées sur un certain nombre de points.

Julien Benini : Sur la partie sécurité, il y a une commission de sécurité qui regarde ça. Certaines objections sont parfaitement judicieuses, elles sont prises en compte pour imaginer des circuits qui correspondraient aux besoins.

Nicolas Canry : L'ensemble des services vont être visités pour essayer d'enregistrer les demandes et d'en tenir compte.

« Nous récusons les arguments cosmétiques, le travestissement et les discours conventionnels que plus personne n'écoute.

« Nous défions les modes et les tendances. Et si nous les utilisons parfois pour faciliter le contact, nous les transcendons pour inventer votre propre univers.

« Nous cherchons à entraîner votre communauté et vos partenaires dans une adhésion passionnelle. Au sentiment d'appartenance nous préférons la fierté d'appartenance, et aux chiffres-clés les promesses ambitieuses et galvanisantes !

« Nous cherchons à créer une relation unique avec vous : briser les frontières clients/prestataires pour construire ensemble de grands projets de communication.

« La passion est au cœur de notre approche, en elle c'est le rêve qui compte. »

<https://campuscom.fr/vision/>, consulté le 25 janv. 2022.

Rencontres étudiants – candidats à la présidence de la République

Paul Rateau demande qu'il soit fait un point sur la demande d'associations étudiantes d'organiser des rencontres avec les candidats à la présidence de la république. Il demande si le pluralisme sera respecté et si tous les candidats, de la lettre A à la lettre Z, pourront être reçus...

Christine Neau-Leduc : Ce projet a été accepté sous certaines conditions : égalité de traitement, encadrement, présence d'un contradicteur.

Esteban Bougeard : Un texte a été voté en CFVU qui pose la nécessité d'un cadrage et d'une contradiction (ce n'est pas un meeting). Tous les candidats sont concernés, sous réserve qu'une ou des associations prennent en charge l'organisation de leur venue. La première conférence, avec Yannick Jadot, aura lieu le 24 janvier ; elle est organisée par cinq associations. Après une introduction, une heure d'échange avec les associations sur des thèmes précis est prévue, puis un échange avec le public. La sécurité est prise en charge par la direction de la sécurité, la préfecture de police est mise au courant. Seuls les étudiants et enseignants de l'université sont admis.

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS : Soraya Guénifi (DDL), Paul Rateau (UFR 10), Sabine Barles (UFR 08)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

